



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 août 1999

Création de la Communauté d'Agglomération de Niort

Conseillers en exercice : 44

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Août 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Septembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Alain PAGE, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99393

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 août 1999

Direction du Secrétariat Général

Création de la Communauté d'Agglomération de Niort

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de la dernière séance de notre Conseil Municipal du 26 juillet 1999, nous avons délibéré en faveur de la dissolution de

la Communauté de Communes de NIORT et de la création concomitante d'une Communauté d'Agglomération, sur un périmètre identique à l'exception de la Commune de THORIGNY, qui ne pouvait, aux termes de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, demeurer parmi nous en raison de l'obligation de continuité territoriale.

Ces deux décisions ont fait l'objet de délibérations concordantes des Conseils Municipaux des Communes intéressées.

Par arrêté en date du 9 août 1999, Monsieur le Préfet des DEUX-SEVRES a fixé le périmètre de notre future communauté d'agglomération conformément à la demande exprimée par les délibérations précitées.

Ce périmètre comprend les 13 communes mentionnées ci-après :

- ARCAIS
- BESSINES
- EPANNES
- FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
- LE BOURDET
- NIORT
- SCIEQ
- SAINT-GEORGES-DE-REX
- SAINT-MAXIRE
- SAINT-REMY
- VALLANS
- VILLIERS-EN-PLAINE
- VOUILLE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer favorablement à la création d'une communauté d'agglomération sur le périmètre arrêté par Monsieur le Préfet.
- donner son accord sur l'adhésion de notre commune à cet établissement public de coopération intercommunale et adopter le projet de statuts qui sera annexé à la présente délibération.
- demander à Monsieur le Préfet de décider de la création de la Communauté d'agglomération de NIORT à la date du 31 décembre 1999.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)